



DOSSIER



GARANTIE EUROPÉENNE POUR L'ENFANCE : UN NOUVEL ÉLAN POUR COMBATTRE LA PAUVRETÉ ET L'EXCLUSION SOCIALE

Dossier réalisé par Audrey Hanne, responsable Europe – CNAPE

PAUVRETÉ INFANTILE ET DROITS DE L'ENFANT : UN ENJEU MAJEUR

La prévention et la lutte contre la pauvreté des enfants est une question sociale de très longue date pour l'Union européenne. D'innombrables recherches traitent aujourd'hui de ce phénomène éminemment complexe qui impacte considérablement le développement, la santé, l'épanouissement, le bien-être et les droits des enfants.

Malgré les multiples engagements politiques au niveau national et communautaire, la précarité des enfants et des jeunes ne recule pas. D'après les récentes données fournies par Eurostat¹, en 2020, 24,2 % des personnes âgées de moins de 18 ans vivant au sein de l'Union européenne étaient exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale².

L'organisme souligne également que certains facteurs sont aggravants tels que le chômage et la précarité des ménages, l'origine et le niveau d'éducation des parents ainsi que la monoparentalité.

Par ailleurs, une analyse d'Unicef et de Save the Children estime que 150 millions d'enfants supplémentaires vivront dans la pauvreté en raison de la pandémie de COVID-19³.

La crise a en effet eu des conséquences graves sur les personnes défavorisées, créant de nouvelles vulnérabilités en raison par exemple de la fracture numérique ou d'un accroissement des violences intra-familiales⁴.

En 2013, la Commission européenne a donné une nouvelle impulsion pour lutter contre la pauvreté en adoptant la recommandation⁵ « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité ». Le texte incitait les États à adopter des stratégies intégrées pour garantir aux enfants un cadre et des conditions de vie adaptés à leurs besoins.

Les préconisations portaient notamment sur l'accès à des services publics qualitatifs et abordables, un logement décent, des activités ludiques et sportives, un système éducatif favorisant l'égalité des chances, etc.

Si depuis, l'Union s'est montrée relativement passive sur le sujet, l'adoption de la garantie européenne pour l'enfance en juin 2021 marque un nouvel élan. Objet d'une recommandation⁶, elle s'inscrit dans la continuité du plan d'action du socle européen des droits sociaux qui ambitionne de réduire d'au moins

15 millions le nombre de personnes menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale.

La garantie européenne pour l'enfance vise à assurer aux 18 millions d'enfants vulnérables vivant au sein de l'Union un accès aux services essentiels tels que la santé, l'éducation, la nutrition, le logement et l'accueil dans les services de la petite enfance. Son opérationnalisation et son effectivité restent néanmoins tributaires des efforts que fourniront les États membres pour la mettre en œuvre.

Enfin, l'Union européenne s'est dotée d'une stratégie inédite et globale sur les droits de l'enfant, rappelant à l'occasion sa détermination à « *placer les enfants et leur intérêt supérieur au cœur des politiques de l'UE, par le truchement de ses actions internes et externes et dans le respect du principe de subsidiarité* ». Le texte couvre, outre les enjeux de la garantie, ceux relatifs à la participation, la lutte contre les violences, l'environnement numérique, la justice adaptée et la protection des enfants dans les conflits armés. ▲

¹ Eurostat est une direction générale de la Commission européenne chargée de l'information statistique à l'échelle communautaire / ² www.ec.europa.eu - Children at risk of poverty or social exclusion / ³ www.unicef.fr / ⁴ Growing up in lockdown : Europe's children in the age of COVID-19, 2020 Eurochild Report / ⁵ Recommandation 2013/112/UE de la Commission Européenne du 20 février 2013 : Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité / ⁶ Recommandation 2021/1004 du Conseil de l'Union Européenne du 14 juin 2021 établissant une garantie européenne pour l'enfance

DOSSIER

UN ENGAGEMENT POLITIQUE HISTORIQUE EN FAVEUR DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ

LE PARLEMENT EUROPÉEN À L'INITIATIVE DE LA DÉMARCHE

Dès 2015, le Parlement européen a appelé à la création d'une garantie européenne pour les enfants en situation de vulnérabilité. Une démarche confortée par la pandémie de COVID-19 au regard de ses effets délétères sur la santé, le bien-être et les conditions de vie des enfants défavorisés. Des études ont par ailleurs conclu qu'il existait toujours, malgré l'adoption en 2013 de la recommandation « Investir dans l'enfance pour briser le cercle vicieux de l'inégalité », une marge de progression notable dans les efforts fournis pour réduire la pauvreté infantile.

Une étude de faisabilité a été réalisée par la Commission européenne, en partenariat avec Eurochild et Save the Children, pour évaluer les possibilités qu'offrirait une telle garantie.

Le rapport¹ produit a révélé des carences dans la mise en œuvre par les États membres des dispositions existantes relatives à la pauvreté des enfants. En dépit des variations selon les pays, un constat global s'est dégagé sur l'absence de priorisation politique et de stratégie efficace. Les responsables politiques ont notamment été épinglés sur la fragmentation des responsabilités entre les niveaux nationaux, régionaux et locaux, ainsi que le manque de données et d'informations sur le suivi des enfants vulnérables. De plus, les services publics essentiels sont souvent peu qualitatifs, inabordables et saturés.

UNE ADOPTION À L'UNANIMITÉ PAR LES ÉTATS MEMBRES

Au terme de près de six ans de négociations, la présidente de la Commission européenne, Ursula von Der

Leyen, a annoncé en 2019 la création d'une garantie européenne pour l'enfance afin que « *chaque enfant en Europe menacé de pauvreté ou d'exclusion sociale ait accès aux droits les plus fondamentaux comme les soins de santé et l'éducation* »². Appréhendé comme un instrument majeur et déterminant de la stratégie de l'Union européenne sur les droits de l'enfant, cette garantie contribue également à la mise en œuvre de l'article 11 du socle européen des droits sociaux relatif à l'accueil et à l'accompagnement des enfants³.

Les États membres se sont finalement réunis le 14 juin 2021 au sein du Conseil EPSCO (Emploi, Politique Sociale, Santé et Consommateurs) pour approuver à l'unanimité la recommandation établissant une garantie européenne pour l'enfance. Accueillie avec ferveur par les responsables politiques et la société civile, cette garantie offre aujourd'hui

¹ Feasibility study for a child guarantee, final report, European commission, march 2020 / ² www.solidarites-sante.gouv.fr – Garantie européenne de l'enfance : Première réunion des coordinateurs nationaux / ³ www.solidarites-sante.gouv.fr - Déclaration des ministres européens sur la situation des enfants en Ukraine

un espoir concret pour améliorer la vie de millions d'enfants vulnérables.

UNE CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DÉDIÉE AU LANCEMENT DE LA GARANTIE

Une conférence ministérielle sur la garantie européenne pour l'enfance a été organisée par la présidence française du Conseil de l'Union européenne le 4 mars 2022 à Paris.

Animé par l'ancien secrétaire d'État chargé de l'Enfance et des Familles, Adrien Taquet, l'évènement visait à faire dialoguer les acteurs sur les bonnes pratiques indispensables au déploiement de la garantie, échanger sur des enjeux majeurs tels que la petite enfance ou la santé mentale des mineurs, et mettre au cœur de la discussion l'opinion des enfants eux-mêmes. Ces derniers, en provenance de toute l'Union Européenne, ont pu faire valoir leurs attentes et leurs besoins après des nombreux ministres présents.

À l'occasion de cette conférence, les États membres ont réaffirmé leur soutien à l'Ukraine et tout particulièrement aux jeunes victimes du conflit.

Une déclaration commune a été signée sur la situation des enfants concernés par cette guerre, dans laquelle les signataires ont condamné avec la plus grande fermeté l'agression militaire non provoquée et injustifiée de la Russie.

Les gouvernements se sont engagés dans ce contexte à *« apporter une réponse rapide et concrète aux enfants et à leur famille, en cohérence avec les premières annonces formulées et en coordination avec les organisations internationales et la société civile »*³.

DES MODALITÉS RIGOUREUSES DE DÉCLINAISON OPÉRATIONNELLE

L'adoption de la garantie européenne pour l'enfance, qui constitue certes une avancée politique majeure, n'est que le point de départ de la démarche. Sa déclinaison et son efficacité relèvent désormais de la responsabilité des États membres qui doivent soumettre des plans d'action nationaux pour la période allant jusqu'à 2030.

Ce n'est qu'au prix de stratégies nationales ambitieuses que la garantie pourra réellement contribuer au bien-être et à l'amélioration des conditions de vie des enfants.

Les gouvernements nationaux devront rendre compte tous les deux ans des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la recommandation, et ce dans le cadre d'un échange avec la Commission européenne. Cette dernière est chargée d'examiner les avancées dans chaque pays et d'élaborer un rapport transmis au Conseil de l'Union courant 2026.

Par ailleurs, les États membres sont enjoins de nommer un coordinateur national disposant de ressources et d'un mandat adéquat pour suivre efficacement la mise en œuvre de la garantie. En ce qui concerne la France, Virginie Lasserre, directrice générale de la cohésion sociale (DGCS) au sein du ministère des Solidarités et de la Santé, et déléguée interministérielle à la Famille, a été choisie pour exercer cette fonction.

Saluant cette nomination, la CNAPE espère qu'une étroite collaboration sera mise en place avec le secteur associatif qui œuvre quotidiennement auprès des enfants. ▲

« Nos enfants sont notre avenir (...) le plan d'action du socle européen des droits sociaux a fixé l'objectif ambitieux de réduire de cinq millions le nombre d'enfants menacés de pauvreté ou d'exclusion sociale d'ici à 2030, et cet objectif a été renforcé lors du sommet social de Porto. La garantie européenne pour l'enfance constitue une avancée importante à cet égard. Nous devons prendre des mesures concrètes pour nous assurer que nous nous attaquons aux désavantages et à l'exclusion pendant les premières années de la vie de nos enfants, afin de leur garantir un meilleur avenir pour leur vie d'adulte ».

Ana Mendes de Godinho,
ministre portugaise du
Travail, de la Solidarité et
de la Sécurité sociale

DOSSIER

UNE RECOMMANDATION EUROPÉENNE AMBITIEUSE POUR LES ÉTATS MEMBRES

UNE GARANTIE CIBLÉE SUR LES ENFANTS EN SITUATION DE VULNÉRABILITÉ

La garantie européenne cible exclusivement les enfants dans le besoin, c'est-à-dire toutes les personnes de moins de 18 ans exposées au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Une priorisation qui vise à briser le cercle vicieux intergénérationnel de la pauvreté, réparer les inégalités et atténuer les répercussions socio-économiques de la pandémie de COVID-19.

La recommandation précise que l'identification et le recensement de ces enfants relève des plans nationaux. Les gouvernements devront y préciser, pour toutes les catégories retenues, les obstacles auxquels les enfants sont confrontés pour accéder aux services considérés comme essentiels : structures de la petite enfance, éducation et activités périscolaires, soins de santé, nutrition adaptée et logement décent. Les mesures de la garantie seront en principe définies sur cette base.

En matière de réduction de la pauvreté, l'approche de l'Union européenne se veut globale et opérationnelle. Les réponses apportées par les États membres, face à un phénomène lié intrinsèquement à la situation du foyer ou de l'institution dans lequel l'enfant évolue, devront être concrètes et adaptées aux réalités locales.

Le texte détermine également une première liste des catégories d'enfants particulièrement désavantagés, à savoir :

- ▶ les enfants sans domicile ou vivant dans des conditions de privation graves de logement ;
- ▶ les enfants handicapés ;
- ▶ les enfants souffrant de problèmes de santé mentale ;
- ▶ les enfants issus de l'immigration ou d'une minorité ethnique, notamment les Roms ;
- ▶ les enfants accueillis dans des structures d'accueil alternative,

en institution (notamment ceux relevant de la protection de l'enfance).

UNE GARANTIE FONDÉE SUR DES MESURES CONCRÈTES ET OPÉRATIONNELLES

En matière de réduction de la pauvreté, l'approche de l'Union européenne se veut globale et opérationnelle. Les réponses apportées par les États membres, face à un phénomène lié intrinsèquement à la situation du foyer ou de l'institution

dans lequel l'enfant évolue, devront être concrètes et adaptées aux réalités locales.

En ce sens, la recommandation suggère une série d'orientations pour guider les gouvernements dans les mesures à prendre.

À titre d'exemple :

- ▶ recenser et éliminer les obstacles financiers et non financiers (par exemple les transports) qui empêchent les enfants dans le besoin de fréquenter des structures d'éducation et d'accueil de la petite enfance et d'aller à l'école ;
- ▶ fournir au moins un repas sain par jour d'école ;
- ▶ assurer la fourniture de matériel pédagogique, y compris d'outils pédagogiques numériques et de manuels ;
- ▶ assurer un accès égal et inclusif aux activités périscolaires (y compris les voyages), sportives et culturelles ;
- ▶ mettre en œuvre des programmes accessibles de promotion de la santé et de prévention des maladies en ciblant les enfants particulièrement vulnérables ;
- ▶ prévoir pour les enfants dans le besoin et leurs familles un accès prioritaire et rapide à l'hébergement social ou à l'aide au logement.

L'ALLOCATION D'UNE ENVELOPPE BUDGÉTAIRE CONSÉQUENTE ET APPROPRIÉE

Dans toute mise en œuvre d'une politique sociale, le budget alloué détermine nécessairement l'efficacité de la stratégie adoptée et l'impact sur les publics cibles. La garantie européenne pour l'enfance, qui ne

fait pas exception à cette règle, ne pourra se décliner sans moyens adaptés aux ambitions qu'elle porte.

C'est pourquoi le Conseil de l'Union européenne a précisé dans sa recommandation que les États membres devront affecter un montant approprié pour soutenir la démarche.

Les exigences financières sont par ailleurs renforcées pour les pays qui présentent un taux d'enfants exposés au risque de pauvreté et d'exclusion sociale supérieur à la moyenne de l'Union (estimée à 24,2% en 2020 par Eurostat¹) : le montant devra représenter dans ce cas au moins 5% de leur dotation nationale au titre du Fonds social européen (FSE +)².

Au regard des chiffres fournis par l'INSEE³, la France ne devrait pas être soumise à cette injonction. Le taux de pauvreté sur le territoire national était en effet estimé à 21% en 2018.

Les acteurs de la société civile, dont la CNAPE, attendent néanmoins un plan ambitieux à la hauteur des enjeux en cause.

UN PROCESSUS RIGoureux DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DE LA GARANTIE

Fidèle à son niveau traditionnel d'exigence en matière d'évaluation des politiques publiques, l'Union européenne a astreint les États membres à un processus rigoureux de suivi et d'analyse d'impact de la garantie. La Commission européenne jouera un rôle central dans ce volet, en suivant méthodiquement les progrès accomplis suite à la mise en œuvre de la recommandation.

Une mesure objective, *via* des indicateurs, de l'incidence des mesures sur les conditions de vie des enfants est prévue. La Commission produira également un rapport de bilan destiné au Conseil de l'Union européenne courant 2026.

Enfin, les coordinateurs nationaux rempliront des missions visant à « faciliter l'apprentissage mutuel, à procéder à un échange d'expériences et de bonnes pratiques et à suivre l'application des mesures prises ». ▲

¹ www.ec.europa.eu/eurostat/fr/ / ² Le FSE+ (European Social Fund Plus /ESF+ en anglais) est le principal instrument européen qui intervient dans le cadre des politiques de cohésion économiques et sociales des États membres. Il est doté d'une enveloppe de 88 milliards d'euros pour toute l'Europe, pour la période allant de 2021 à 2027 / ³ Institut national de la statistique et des études économiques

DOSSIER



LE RÔLE MOTEUR DU RÉSEAU EUROCHILD DANS L'ADOPTION DE LA GARANTIE

Entretien avec Jana Hainsworth, secrétaire générale d'Eurochild

QU'EST-CE QU'EUROCHILD ?

Eurochild est un réseau de près de 200 organisations et individus de 35 pays, travaillant avec et pour les enfants en Europe. Nous militons pour une société où tous les enfants et les jeunes grandissent heureux, en bonne santé, confiants et respectés en tant que personnes à part entière. Nous interpellons les politiques, renforçons les capacités de la société civile, facilitons l'apprentissage mutuel et échangeons des pratiques et des recherches. Notre travail s'appuie sur la Convention internationale des droits de l'enfant.

QUELLES SONT LES QUESTIONS CLÉS LIÉES À LA GARANTIE POUR L'ENFANCE ?

Avec la garantie européenne pour l'enfance, les enfants dans le besoin doivent avoir accès à un ensemble de services clés : soins de la petite enfance, éducation, nutrition, santé et logement. Elle vise à lutter contre la pauvreté des enfants et à faire en sorte qu'ils puissent réaliser pleinement leur potentiel. La pauvreté peut avoir un impact négatif sur leur développement émotionnel, cognitif et physique.

Elle n'est pas seulement néfaste pour les enfants, les familles et les communautés directement touchés, elle l'est aussi pour la société dans son ensemble.

Sur les 14 476 866 enfants qui grandissent en France, près de 20 % sont exposés au risque de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce sont des statistiques d'avant la pandémie. La situation s'est aggravée depuis.

La lutte contre la pauvreté des enfants nécessite un portage politique. Les États membres devaient soumettre un plan d'action national sur la garantie pour l'enfance avant le 15 mars 2022, couvrant la période jusqu'en 2030 et prenant en compte les circonstances nationales, régionales et locales ainsi que les actions et mesures politiques existantes pour soutenir les enfants dans le besoin. Au 29 avril, seuls six, dont celui de la France, ont été remis à la Commission européenne.

La garantie pour l'enfance doit être un catalyseur de réformes et d'investissements accrus en faveur des enfants. Les plans d'action nationaux doivent fixer des objectifs à court, moyen et long termes et être des documents vivants, régulièrement évalués et mis à jour.

Nous devons également veiller à ce que les nouvelles initiatives soient intégrées dans les politiques et les budgets nationaux.

Quelques facteurs essentiels sont nécessaires pour assurer le succès à long terme de cette garantie :

- ▶ un suivi et une évaluation efficaces.

Nous avons besoin de données adéquates pour suivre les progrès et établir des boucles de rétroaction appropriées afin que les données probantes servent à l'élaboration des politiques.

- ▶ la transparence et la participation significative des personnes investies dans l'amélioration des conditions de vie des enfants, des familles et des communautés. Cela devrait inclure les ONG travaillant sur le terrain, les enfants et les jeunes eux-mêmes.
- ▶ la collaboration. La pauvreté est multidimensionnelle. Les ministères doivent travailler ensemble. L'éducation, la santé, l'aide sociale ou la protection de l'enfance ne suffiront pas à la combattre. Les politiques doivent se renforcer mutuellement et s'inscrire dans une perspective de droits de l'enfant.

QUEL RÔLE JOUE EUROCHILD ?

Nous voulons que les enfants et la société civile soient engagés de manière significative dans la mise en œuvre, l'évaluation et le suivi de cette garantie.

Eurochild milite pour l'éradication de la pauvreté infantile, la réduction des soins en institution et la priorité donnée aux premières années de la vie. Nous pensons que la garantie européenne pour l'enfance, si elle est correctement mise en œuvre, peut aider à atteindre ces objectifs.

Eurochild est aussi un réseau de membres. Notre rôle est de les aider à influencer les plans d'action nationaux afin de maximiser leur impact sur la vie des enfants.

En janvier 2022, nous avons publié le rapport de notre groupe de travail qui comprend des recommandations clés que tous les États membres devraient inclure dans leur plan d'action national. Par exemple que :

- ▶ les coordinateurs nationaux disposent des ressources nécessaires pour remplir leur rôle et impliquent les enfants et les parties prenantes concernées ;
- ▶ les États membres donnent la priorité aux enfants qui en ont le plus besoin et identifient les lacunes dans les services clés ;
- ▶ les ministères collaborent pour une conception et une mise en œuvre efficaces ;
- ▶ les cadres nationaux, essentiels pour la collecte de données, le suivi et l'évaluation, impliquent les parties prenantes ;
- ▶ les objectifs soient inclus, quantitatifs (nombre d'enfants ciblés dans le besoin) et qualitatifs (indicateurs sur la qualité des services clés fournis) ;
- ▶ les budgets soient transparents et stipulent la mesure politique, le lieu, le calendrier et le nombre d'enfants qui en bénéficieront ;
- ▶ les enfants, la société civile, les autorités régionales et locales participent à toutes les phases.

Ce rapport est basé sur les évaluations fournies par six membres de la taskforce Eurochild : National Network of Children (Bulgarie), The German Children's Fund (Allemagne), The Smile of the Child (Grèce), Children's Rights Alliance (Irlande), Fondazione L'Albero della Vita (Italie) et Plataforma de Organizaciones de Infancia (Espagne).

Ces informations permettent d'informer les décideurs politiques de la réalité et des difficultés auxquelles les enfants sont confrontés en Europe.

Eurochild évaluera les plans d'action nationaux au fur et à mesure qu'ils seront soumis à la Commission européenne et publiés sur son site Internet. Nous continuerons à plaider pour une implication significative de la société civile et des enfants dans la mise en œuvre de la garantie.

Nous sommes heureux de constater que les pays du trio présidentiel actuel (France, République tchèque et Suède) ont tous fait de la garantie européenne pour l'enfance une priorité.

Lors d'un récent événement organisé par le Conseil français de la présidence de l'Union Européenne à Paris, intitulé « Construire l'avenir de l'Europe : mettre en œuvre la garantie européenne pour les enfants », la présidente d'Eurochild, Marie-Louise Coleiro Preca, a souligné l'urgence d'agir et la volonté de la société civile d'apporter son soutien.

DANS LE CONTEXTE DE GUERRE EN UKRAINE, PENSEZ-VOUS QUE CETTE GARANTIE SERA UTILE POUR AIDER LES ENFANTS VICTIMES DU CONFLIT ?

La guerre provoque des ravages et détruit la vie de millions d'enfants. Eurochild est solidaire de tous ses membres et partenaires opérant en Ukraine et dans les pays voisins en ces temps difficiles. En réponse à l'invasion, Eurochild rassemble des informations et facilite les échanges dans son centre de ressources en ligne.

La Commission européenne a demandé aux États membres d'adapter leurs plans d'action nationaux pour la garantie pour l'enfance afin de tenir compte des nouveaux besoins résultant de la guerre en Ukraine. Elle a également proposé de réaffecter les fonds disponibles dans le cadre de l'Action de cohésion pour les réfugiés en Europe (CARE) afin de fournir une aide d'urgence aux personnes fuyant la guerre. Toutefois, il est important de garder à l'esprit que ces fonds étaient initialement destinés aux États membres pour répondre à la crise du COVID-19. La directive sur la protection temporaire contribuera à garantir l'accès des enfants déplacés par la guerre à des services essentiels.

Cette garantie peut permettre que les besoins des enfants fuyant l'Ukraine soient visibles et qu'ils bénéficient d'un accès gratuit à des services clés : soins de la petite enfance, éducation, nutrition, santé et logement.

Néanmoins, nous sommes préoccupés par la limitation des ressources. Aucune enveloppe financière n'a été mise de côté pour soutenir la mise en œuvre de la garantie pour l'enfance et il y avait déjà beaucoup d'enfants en Europe avant la guerre avec des besoins non satisfaits. Nous ne pouvons donc pas compter uniquement sur cela. Nous devons nous battre pour donner la priorité aux enfants avec tous les instruments financiers et politiques mis en place pour répondre à la crise. ▲

LES PERSPECTIVES DE MISE EN ŒUVRE DE LA GARANTIE EN FRANCE

LES CONSTATS ACCABLANTS DE LA PAUVRETÉ EN FRANCE

La jeunesse française n'est pas épargnée par la précarisation. Unicef France estime qu'environ un enfant sur cinq vit sous le seuil de pauvreté. Le taux de cette dernière oscille autour de 20% contre 14% pour la population totale¹, une analyse cohérente avec les chiffres publiés par l'INSEE.

Ce phénomène ne s'est pas atténué malgré les efforts fournis par les gouvernements successifs. Fabienne Quiriau, directrice générale de la CNAPE, rappelait déjà en 2014 que « *la grande majorité des enfants dans notre pays vivent autrement mieux leur quotidien, à l'abri du besoin, vont à l'école, sont soignés. Cette réalité ne doit cependant pas occulter les 2 à 3 millions d'enfants vivant sous le seuil de pauvreté. C'est relativement peu comparé à la proportion des pays développés, c'est énorme pour un pays riche* »². Les chiffres sont malheureusement restés stables depuis.

UN PLAN NATIONAL DE DÉCLINAISON DE LA GARANTIE EN COURS D'ÉLABORATION

Dans un contexte de présidence française du Conseil de l'Union européenne jusqu'au 30 juin 2022, et par souci d'exemplarité, la France se doit

de promouvoir et de s'investir dans la garantie européenne pour l'enfance. L'État devra également veiller à articuler la mise en œuvre de la garantie avec les nombreuses stratégies nationales qui ont émergé sous le premier quinquennat d'Emmanuel Macron, en particulier celle portant sur la prévention et la lutte contre la pauvreté.

Le plan d'action de la France, remis récemment à la Commission européenne, contient un certain nombre d'orientations³ : réduire les charges financières liées à l'alimentation et à la santé des enfants, systématiser et renforcer les dispositifs de soutien aux familles les plus vulnérables, éradiquer les situations d'enfants vivant dans la rue et recourant à la mendicité, garantir un accompagnement social et médico-social assuré dès le plus jeune âge par les services de PMI⁴, favoriser la mixité sociale dans les établissements scolaires, etc.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AU CHAMP DE LA PROTECTION DE L'ENFANCE

Les mineurs relevant de la protection de l'enfance présentent naturellement des vulnérabilités accrues, et sont par conséquent concernés par cette garantie. En complément de l'arsenal législatif et de la stratégie de prévention et de protection de

l'enfance (2020-2022), de nouvelles opportunités s'ouvriront pour améliorer les conditions de vie et d'accompagnement des enfants.

Le rapport pointe par exemple la nécessité d'agir sur le volet de la santé, rappelant que « *les enfants et adolescents pris en charge au titre de la protection de l'enfance constituent une population particulièrement vulnérable en termes de santé. Les situations de handicap sont surreprésentées chez ces enfants, ainsi que les problématiques de santé mentale. Or leurs parcours de santé sont souvent discontinus, leurs examens de santé ne sont fréquemment pas réalisés, et leur accès aux soins peut être difficile* ».

Autre exemple, en matière d'éducation, le plan propose d'agir « *en renforçant et en accompagnant les dispositifs de médiation scolaire et la concertation entre médiateurs et professionnels de l'Éducation nationale, en les dirigeant en priorité vers les enfants vivant en squats, hôtels sociaux, structures d'hébergement, aires d'accueil, structures de protection de l'enfance (pour lesquelles la scolarité serait positionnée comme une des préoccupations centrales), ainsi qu'aux enfants ressortissants des pays extracommunautaires et vivant en outre-mer (notamment dans les territoires isolés)* ».▲

¹ www.unicef.fr / ² Fabienne Quiriau, « Réduire la pauvreté », *Journal du droit des jeunes*, 2014/8-9 (N° 338-339), p. 32-32. DOI : 10.3917/jdj.338.0032 / ³ Plan d'action 2022-2030 pour la mise en œuvre de la Recommandation (UE) 2021/1004 du Conseil du 14 juin 2021 établissant une Garantie européenne pour l'enfance / ⁴ Protection maternelle et infantile